



## DECISION

DEC21067

**Marché 2021.08.MT.BAT : rénovation du bâtiment A de l'école de la Sablonnaie - lot 5 : menuiseries intérieures – Avenant n° 1**

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la notification du marché en date du 19/04/2021 à l'entreprise Atelier Isac (44390 Nort/Erdre) pour un montant de 19 815,03 € HT, soit 23 778,04 € TTC,

### D É C I D E

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment A de l'école de la Sablonnaie, des problèmes de livraison de matériel (blocs-portes, etc.) sont survenus et l'entreprise titulaire du marché a dû faire appel à un nouveau fournisseur, ce qui a engendré une plus-value de 389,31 € HT, soit 467,17 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 20 204,34 € HT, soit 24 245,21 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre,  
le 30 août 2021

Le Maire,  
Yves DAUVÉ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié à la Mairie le 10 SEP. 2021